

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2020/12/15-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 décembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

**Vu** le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

**Vu** l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche (vague 2020),

**Vu** la délibération du conseil de faculté de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales du jeudi 12 novembre 2020,

**Vu** l'avis de la CFVU du 3 décembre 2020,

**Considérant que** l'UFR des Sciences médicales et paramédicales est autorisée à déposer un dossier d'expérimentation pour la mise en place d'enseignements mutualisés par simulation entre étudiants en sciences médicales et étudiants en sciences paramédicales,

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DECIDE :

**OBJET : Projet d'expérimentation – Enseignement mutualisé par simulation  
entre étudiants en sciences médicales et paramédicales**

Le Conseil d'administration approuve le projet d'expérimentation consistant en la mise en place d'enseignement mutualisé par simulation entre étudiants en sciences médicales et paramédicales, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 15 décembre 2020

  


**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université



**Projets d'expérimentation des formations  
paramédicales  
Faculté des Sciences Médicales et  
Paramédicales**

Pr Philippe BERBIS, PU-PH, Vice-Doyen, FSMPM

M. Sébastien COLSON, MCF Sciences Infirmières, Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières, FSMPM

## Projets d'expérimentation des formations paramédicales

NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE PERMETTANT DES ADAPTATIONS DE REFERENTIELS POUR LA MISE EN PLACE D'EXPERIMENTATIONS PEDAGOGIQUES.

### **LES OBJECTIFS SONT DE PERMETTRE :**

- le renforcement des échanges entre les formations de santé,
- la mise en place d'enseignements communs
- l'accès à la formation par la recherche

### **CADRE :**

- Décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche (vague 2020)
- Arrêté du 16 novembre 2020 fixant la date limite de dépôt des dossiers de candidature pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche au titre de l'année universitaire 2021-2022

## **Projet d'expérimentation – Universitarisation des spécialités infirmières et cadres de santé (1)**

### **CONTEXTE DE L'UFR**

- Universitarisation partielle de plusieurs formations (infirmières et infirmières anesthésistes) depuis plusieurs années
- Master Santé à destination de ces publics
- Diplôme d'Etat d'infirmière en pratique avancée.
- Création d'une Ecole des sciences infirmières

### **PROJET D'EXPERIMENTATION**

Partenariat avec :

- Infirmier anesthésiste,
- Infirmier de bloc opératoire,
- Infirmière puéricultrice
- Cadres de santé
- MASTER SANTE

## Projet d'expérimentation – Universitarisation des spécialités infirmières et cadres de santé (2)

### MODALITÉS :

- Utilisation des référentiels d'activités et de compétences publiés par arrêté ministériel ou élaborés dans le cadre de la réingénierie des professions paramédicales par la DGOS
- Elaboration d'un tronc commun de base sur le support Master Santé, permettant de valider des UE sur chaque diplôme d'Etat
- Elaboration des UE spécifiques de chaque diplôme d'Etat, permettant de valider les UE optionnelles du Master Santé
- Organisation de toutes les formations sur 4 semestres de 30 ECTS
- Validation des 2 diplômes si l'étudiant a validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation

### PHASAGE :

- **Phase 1 - année 2021-2022 :** Convention de partenariat avec les 4 instituts de formation (IADE, IBODE, IPDE et Cadres de santé)
- **Phase 2 – année 2022-2023 :** Intégration organique à AMU des 4 instituts de formation

## **Projet d'expérimentation – SIMULATION INTERPROFESSIONNELLE (1)**

### **Enseignement mutualisé par simulation entre étudiants en sciences médicales et étudiants en sciences paramédicales**

#### **Objectifs**

Mettre en contact au cours de séances de simulation des étudiants en sciences médicales et des étudiants en sciences paramédicales face à des situations cliniques et thérapeutiques complexes ou en situation de complication, nécessitant une parfaite coopération entre professionnels de santé. Au cours de ces séances, l'accent sera plus particulièrement mis sur la posture des différents professionnels de santé par rapport au patient, à son entourage, à ses référents soignants dans des situations :

- d'urgence
- de prise en charge complexe de pathologies chroniques
- de prise en charge complexe de polypathologies
- de complications iatrogènes ou d'évènements intercurrents
- de transfert de tâches
- de prise en charge nécessitant des problématiques technologiques complexes

## **Projet d'expérimentation – SIMULATION INTERPROFESSIONNELLE (2)**

### ***Public concerné***

Etudiants en troisième cycle des études médicales ( D.E.S, D.E.S.C)

Etudiants en sciences paramédicales :

- IADE
- IBODE
- INFIRMIERES PUERICULTRICES
- INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE
- ORTHOPHONIE
- ORTHOPTIE
- ERGOTHERAPIE
- MASSO-KINESITHERAPIE

Etudiants en maïeutique